

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation 04/10/2023	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		n° 42 2023
	Séance du 12 OCTOBRE 2023		
Membres en exercice : 10	L'An Deux Mille Vingt Trois, le Douze Octobre à 18 heures		
Présents : 7	Représentés : 1	le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,	
Votants : 8	Abstention : 0	<u>Présents</u> : SIEGEL R, MORESMAU JP, THEULE JC, VEDEL P, M. GILHET B KROGSDAHL A, STEHLE C,	
Pour : 8	Contre : 0	<u>Absents excusés</u> : MINAZZO D procuration à THEULE JC <u>Absents</u> : HOMBERT B, NICAISE V.	
		<u>Secrétaire de séance</u> : MORESMAU JP.	

Objet : Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'année 2022

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Communautaire Vallée de l'Hérault en date du 25/09/2023 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'année 2022.

CONSIDERANT que ce rapport, une fois adopté, doit être présenté en conseil municipal par le Maire, au plus tard le 31 décembre 2023.

Sur le rapport et présentation de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal

PREND ACTE de la présentation

Du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'année 2022.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

**Le Maire,
SIEGEL R**

Le/La secrétaire de séance



[Handwritten signature of the Mayor]

[Handwritten signature of the Secretary of the Council]